

7 NOVEMBRE 1978

OBJET: COMITE TECHNIQUE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE
DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT

LE COMITE TECHNIQUE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SE REUNIRA A LA SALLE DE CONFERENCES IX AU SIEGE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, 4 ROUTE DES MORILLONS, GENEVE, DU 15 AU 19 JANVIER 1979, SOIT CINQ SEMAINES AVANT L'OUVERTURE DE LA DOUZIEME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN, LE 26 FEVRIER 1979. LE MANDAT DU COMITE TECHNIQUE EST LE SUIVANT CITATION FAIRE AVEC LE SECRETARIAT LE POINT DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENTE; EXAMINER, AU VU DE L'AIDE NECESSAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX, DES PROPOSITIONS CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR ET L'ORGANIGRAMME DU CENTRE; FAIRE RAPPORT AU GROUPE CONSULTATIF COMMUN. FIN DE CITATION.

LES ORGANES DIRECTEURS DE LA CNUCED ET DU GATT SONT CONVENUS QUE DORENAVANT, LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE SERAIT DETERMINEE SUIVANT LE PRINCIPE DE L'AUTO-ELECTION PAR LES ETATS MEMBRES REPRESENTES AU GROUPE CONSULTATIF COMMUN, TRENTE JOURS AVANT LA DATE OU LE COMITE TECHNIQUE DOIT SE REUNIR. A CE SUJET, LE CARACTERE TECHNIQUE DU COMITE A ETE SOULIGNE ET IL POURRA DONC COMPRENDRE DES EXPERTS ET DES SPECIALISTES EN MATIERE DE PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ET DES FONCTIONNAIRES CHARGES DE DIRIGER LES ACTIVITES NATIONALES DE PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX. IL A EGALEMENT ETE CONVENU QU'A CHACUNE DE SES FUTURES SESSIONS, LE COMITE TECHNIQUE CONSACRERAIT UNE ATTENTION PARTICULIERE A UNE QUESTION SPECIALE. LA QUESTION SPECIALE POUR LA PROCHAINE REUNION DU COMITE TECHNIQUE SERA LA CITATION COOPERATION TECHNIQUE AVEC LES PAYS LES MOINS AVANCES, CONSIDEREE PLUS PARTICULIEREMENT DU POINT DE VUE DU RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX. FIN DE CITATION. LA DOCUMENTATION SUR CETTE QUESTION ET D'AUTRES MATIERES SOUMISES A L'EXAMEN DU COMITE SUIVRA.

LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES REPRESENTES AU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SONT PRIES DE COMMUNIQUER A L'ADMINISTRATEUR DU SERVICE DES CONFERENCES, CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT, 4 ROUTE DES MORILLONS, GENEVE, (TELEX NO 28.90.52 ITC CH), AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 1978, LES NOMS DE LEURS REPRESENTANTS A LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE. LA COMPOSITION DEFINITIVE DU COMITE SERA ETABLIE DES RECEPTION DE CES COMMUNICATIONS DES GOUVERNEMENTS. EN RAISON DE LA QUESTION SPECIALE RETENUE POUR LA PROCHAINE REUNION DU COMITE, LES GOUVERNEMENTS DES PAYS LES MOINS AVANCES SONT PRIES DE S'EFFORCER TOUT PARTICULIEREMENT D'ETRE REPRESENTES AU COMITE.

UNE COMMUNICATION SEPARÉE EST ADRESSÉE AUX GOUVERNEMENTS AU SUJET DE LA DOUZIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN, QUI SE TIENDRA DU 26 FEVRIER AU 2 MARS 1979.

G. COREA

O. LONG